

SEYCHELLES

I - Le Pacte linguistique

Genèse et contexte

Le pays s'est porté candidat par courrier du Représentant personnel du chef de l'État le 15 avril 2009, et une mission préparatoire à l'élaboration du Pacte s'est déroulée à Victoria du 31 mai au 5 juin 2010. Les autorités seychelloises ont mis en place, sous l'égide de la Commission nationale de la Francophonie, un Comité expressément dévolu à la préparation du Pacte linguistique, initiative qui a considérablement accéléré le processus d'élaboration du texte.

La volonté du Gouvernement est, selon la formule du Président Michel, de **parvenir à un « trilinguisme équilibré » entre les trois langues nationales (créole, anglais, français)** et, pour y atteindre, de fournir un effort particulier en faveur de la langue française, dont l'usage est moins répandu que celui des deux autres. En misant sur les atouts dont dispose le français : sa proximité linguistique avec le créole ; la présence massive de touristes francophones (entre 20 et 30 % du total selon les années) ; la dominante francophone dans le pôle d'échanges et de développement que constitue la Commission de l'Océan indien (Maurice, Comores, Réunion, Madagascar et Seychelles).

Grandes lignes du Plan d'action

1 – Renforcer la place du français dans tous les secteurs d'enseignement : améliorer la formation des enseignants, grâce au programme IFADEM (Initiative de formation à distance des maîtres) piloté par l'OIF et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), au programme de didactique du français adaptée au créole de l'OIF, au dispositif multimédia « Apprendre et enseigner avec *TV5Monde* » ; intégrer des programmes en français dans la nouvelle université avec l'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) (en priorité dans le cadre de la licence en sciences de l'éducation) ; introduire dès à présent, avec l'aide de l'OIF sur trois ans, un enseignement en français dans un centre pilote de formation aux métiers du tourisme et de la restauration (enseignement qui sera pris ensuite en charge par le pays).

2 – Encourager la population à s'exprimer oralement en français (les Seychellois connaissent le français, mais n'osent pas toujours s'exprimer dans cette langue et manquent d'occasions de la parler) : organisation à partir de l'année 2011 d'une campagne de sensibilisation aux langues dans les médias avec l'aide de *TV5Monde* ; promotion de l'usage du français au sein de l'administration ; valorisation de l'appartenance francophone régionale et internationale ; renforcement de la célébration de la Semaine de la Francophonie (avec le soutien de l'OIF en matériels de promotion) ; création, par la *SBC* avec l'aide de *TV5Monde*, d'outils ludo-éducatifs en français adaptés au contexte seychellois.

3 – Créer un environnement francophone et faciliter l'accès de la population aux productions et matériels francophones : accompagnement, par *TV5Monde* en liaison avec ses partenaires francophones, de la *SBC* dans sa volonté d'accroître la place du français dans ses programmes et d'améliorer la formation au français des journalistes ; consolidation de la place du français dans le quotidien national *Seychelles Nation* et accès favorisé de la population à *TV5Monde* ; plurilinguisme dans la signalétique ; participation encouragée des artistes seychellois aux manifestations culturelles francophones ; amélioration de la disponibilité des livres, magazines, journaux et documents audiovisuels en français auprès du public seychellois ; soutien de la Bibliothèque nationale dans sa volonté d'étendre son réseau et ses activités, grâce au programme de mise en place de centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) de l'OIF.

4 – Renforcer la place du français dans la vie publique et administrative pour tendre vers le trilinguisme effectif : poursuite de la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales (adopté en 2006 au Sommet de Bucarest) ; accompagnement par l'OIF, dans le cadre des programmes dont elle dispose, de l'effort du gouvernement pour former en français ses diplomates et hauts fonctionnaires, et les encourager à participer activement aux Groupes des ambassadeurs francophones et autres regroupements de Francophones ; structuration par le gouvernement d'une équipe de traducteurs nationaux accréditée par l'État.

II - Quelques données sur la place du français dans le pays

(source principale : Observatoire de la langue française de l'OIF, *La langue française dans le monde*, Nathan, 2010)

Statut des langues nationales (créole, anglais, français)

- 1- Statut du français
 - une des trois langues nationales ;
 - enseigné comme langue étrangère obligatoire dès le début de la scolarisation (3 cours de 40 mn par semaine, puis 5 de la quatrième année du primaire à la troisième année du secondaire, et enfin 4 cours de 45 mn dans les deux dernières années du secondaire).
- 2- Statut du créole (à base française)
 - une des trois langues nationales ;
 - langue parlée par 97 % de la population et utilisée à l'Assemblée nationale avec l'anglais.
- 3- Statut de l'anglais
 - L'anglais (maîtrisé par 60 % de la population) est la langue de l'administration et des affaires. L'administration de la Justice est néanmoins plus souvent bilingue (le code civil était rédigé originellement en français), comme ce qui touche à la politique culturelle et linguistique. La traduction de la Constitution (en anglais) est en cours de validation.
- 4- Langue(s) d'enseignement
 - créole (maternelle et deux premières années du primaire puis enseigné comme matière jusqu'à la 6^e année du primaire, et reste langue d'enseignement pour les matières hors examens : éducation physique, civique, familiale) ;
 - anglais (depuis la 3^e année du primaire jusqu'au supérieur).
- 5- Divers
 - La monnaie est bilingue anglais/créole.

Nombre de francophones

- 1- Francophones : 27 000 (30 % en pourcentage de la population totale) ;
- 2- Francophones partiels, surtout en situation de réception : 63 000 (70 % en pourcentage de la population totale).

Nombre d'apprenants du français et d'apprenants en français

Enseignement du français obligatoire de la maternelle à la 5^e année du secondaire.

- Nombre d'apprenants, total public et privé : 19 380 ;
- Répartition : 2 887 en maternelle, 8 713 en primaire, 7 480 dans le secondaire et 300 dans le supérieur (la jeune Université des Seychelles a ouvert ses portes en septembre 2009).

Enseignement en français

- à l'École française des Seychelles gérée par l'Agence française d'enseignement à l'étranger : 212 ;
- à l'Alliance française : 1 200 apprenants annuels (tous niveaux confondus, la majorité étant des scolaires).